

IMPRIME A RETOURNER A :
COMMISSION DE RECOURS AMIABLE
MSA PROVENCE-AZUR

DEMANDE DE PAIEMENTS ECHELONNES

Tournez la page SVP

Dans l'attente des renseignements demandés, nous vous précisons que :

- **Le recouvrement des cotisations dues en qualité d'employeur de main d'œuvre ne peut être différé tant que la part salariale de ces cotisations n'a pas été acquittée.**

- **Vous devez présenter des garanties suffisantes (caution, marchés...).**

- **Les cotisations non concernées par votre demande ou venant à échéance ultérieurement doivent être payées dans les délais réglementaires.**

- **L'acceptation d'un plan de paiement échelonné n'est pas suspensif de l'application des majorations de retard (vous recevrez donc les mises en demeure vous notifiant les majorations de retard).**

- **Vous devez impérativement commencer les versements prévus par votre plan d'étalement sans attendre la décision de la commission de recours amiable.**

**IMPRIME A RETOURNER A : COMMISSION DE RECOURS AMIABLE
MSA PROVENCE-AZUR**

Numéro d'adhérent :

Nom-Prénom ou Raison Sociale :

Adresse :

Activité :

Téléphone :

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de solliciter par la présente une demande d'échéancier pour payer mes cotisations et/ou mes majorations et pénalités de retard concernant les périodes suivantes :

.....
.....
.....

pour le motif suivant :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Je vous propose de régler mes échéances selon les modalités suivantes* :

.....
.....
.....

* Au-delà de 6 mois des garanties pourront vous être réclamées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Date:

Signature: